

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES
ET DE L'ENVIRONNEMENT
DIRECTION DES ARCHIVES DE FRANCE

Paris, le 12 mars 1974

Service technique
Référence à rappeler:

AD 4493 Bis
3488 Bis

N O T E

pour Messieurs les Directeurs
des services d'archives des départements
non sièges d'une Direction régionale de
l'INSEE

O B J E T : Versement des archives du recensement général
de la population de 1968.

Pour la préparation des opérations du recensement
général de la population prévu en 1975, M. le Directeur
général de l'Institut national de la Statistique et des
Etudes économiques m'a demandé de recevoir dans les dépôts
d'archives départementales les archives du recensement de
1968 actuellement conservées dans les directions régiona-
les de l'INSEE.

Il s'agit des bordereaux de maisons, feuilles
de logements et bulletins individuels des communes qui
n'ont pas établi en 1968 de listes nominatives (ces der-
nières ayant été déjà versées dans les Archives départe-
mentales en 1969; cf. ma note-circulaire du 3 février
1969).

En règle générale, ce versement devrait inter-
venir au cours du 4^e trimestre 1974; de façon que les
locaux des Directions régionales de l'INSEE soient libé-
rés à temps pour les opérations du recensement de l'an
prochain. Toutefois, dans quatre régions, le versement
sera effectué plus tôt pour des raisons particulières:
Paris (départements de Paris, Yvelines, Hauts-de-Seine et
Seine-Saint-Denis); mars 1974; Midi-Pyrénées; juin 1974;
Bourgogne et Franche-Comté (Direction régionale de l'INSEE
de Dijon); juillet 1974; Lorraine (Direction régionale de
l'INSEE de Nancy); août-septembre 1974.

En outre, les Directions régionales de l'INSEE
devront conserver, pour les besoins des enquêtes par son-
dage, pendant un an environ, quelques-uns des documents
qui devraient normalement être versés cette année. Vous
les recevrez en 1975.

Ce versement se fera par l'intermédiaire des Archives départementales du département où siège la Direction régionale de l'INSEE (liste ci-jointe)!

J'ai demandé à votre collègue, directeur des services d'archives de ce département, d'étudier avec vous les moyens d'opérer le transfert dans votre dépôt des documents concernant votre département. Si une intervention de ma part auprès de l'autorité préfectorale était de nature à vous aider à résoudre ce problème, je l'effectuerais volontiers!

En tout état de cause, j'attacherais du prix à être tenu informé de l'exécution de ce versement!

LE DIRECTEUR GENERAL DES ARCHIVES DE FRANCE

Guy DUBOSCQ

DIRECTIONS REGIONALES DE L'INSEE

BORDEAUX: Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne;
Pyrénées-Atlantiques.

CLERMONT-FERRAND: Allier; Cantal, Haute-Loire, Puy-de-
Dôme.

DIJON: Côte d'Or, Nièvre, Saône-et-Loire, Yonne, Doubs;
Jura; Haute-Saône, Belfort.

LILLE: Nord, Pas-de-Calais.

LIMOGES: Corrèze, Creuse, Haute-Vienne.

LYON: Ain; Ardèche; Drôme; Isère; Loire, Rhône; Savoie;
Haute-Savoie.

MARSEILLE: Alpes de Haute-Provence, Hautes-Alpes, Alpes-
Maritimes; Bouches-du-Rhône, Corse, Var;
Vaucluse.

MONTPELLIER: Aude; Gard, Hérault; Lozère, Pyrénées-
Orientales.

NANCY: Meurthe-et-Moselle, Meuse, Moselle; Vosges.

NANTES: Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Mayenne, Sarthe;
Vendée.

ORLEANS: Cher; Eure-et-Loir, Indre; Indre-et-Loire; Loiret;
Loir-et-Cher.

PARIS: Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-
Marne; Essonne, Yvelines, Val d'Oise; Seine-et-
Marne.

POITIERS: Charente; Charente-Maritime; Deux-Sèvres; Vienne.

REIMS: Ardennes; Aube, Marne, Haute-Marne; Aisne; Oise;
Somme.

RENNES: Côtes-du-Nord; Finistère; Ille-et-Vilaine;
Morbihan.

ROUEN: Calvados; Eure, Manche; Orne, Seine-Maritime.

STRASBOURG: Bas-Rhin; Haut-Rhin.

T OULOUSE: Ariège, Aveyron; Haute-Garonne, Gers, Lot;
Hautes-Pyrénées; Tarn, Tarn-et-Garonne.